AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0995
FR0000044448-FS0390

19 juillet 2013

Déclaration de participation

NEXANS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], 1 620 000 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et des droits de vote de cette société[2] ainsi répartis :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bpifrance Participations SA	1 620 000	5,51	1 620 000	5,51
Total CDC	**1 620 000**	**5,51**	**1 620 000**	**5,51**

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

———

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.

[2] Sur la base d'un capital composé de 29 394 042 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.